



Mimizan, le 20 décembre 2017

Gascogne accroît et renforce ses capacités de financements

Gascogne annonce la signature d'un contrat syndiqué de 110 millions d'euros destiné au refinancement de sa dette existante et au financement de son programme d'investissement industriel pour les années 2018-2020.

Ce crédit, souscrit par un groupe de 7 banques de premier plan, traduit la confiance des partenaires financiers dans le retournement de Gascogne mis en œuvre depuis la fin de l'année 2014. Pour mémoire, le Groupe a présenté une rentabilité en amélioration constante (l'EBITDA¹ a doublé entre 2014 et 2016) et des résultats nets positifs en 2015, 2016 et au 1^{er} semestre 2017.

Ce crédit de 110 M€ est remboursable sur 5 ans et comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 50 M€ de l'endettement bancaire existant et permettant par là même l'entrée de nouveaux partenaires financiers
- Un crédit d'investissement de 50 M€ destiné à financer les investissements 2018-2020
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

Ce crédit est assorti de garanties et de clauses usuelles tel que le respect de ratios financiers à compter du 30 juin 2018

Cette opération va donner les moyens à Gascogne de poursuivre son programme d'investissement afin de renforcer son outil industriel : après une 1^{ère} tranche d'investissement de 100 M€ sur la période 2014-2017, Gascogne va à nouveau investir 100 M€ sur la période 2018-2020 (financé pour moitié par le nouveau crédit d'investissement et pour moitié par l'autofinancement généré par les sociétés du Groupe), portant ainsi le total des investissements à 200 M€ sur 7 ans.

Cet accord a été conclu avec Société Générale Corporate & Investment Banking et Crédit Agricole Corporate & Investment Banking en tant qu'arrangeurs.

¹ EBITDA : Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

Par ailleurs, afin d'accompagner ce plan, le Groupe proposera lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2018 qui approuvera les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2017, un projet de résolutions dédié à une décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 10 millions d'euros, soutenu par l'actionnaire Attis 2, à réaliser avant la fin de l'année 2018.

Responsable de l'information financière

Julien Ellie – Directeur Financier Tél : 05 58 09 90 17

A propos du groupe Gascogne :

Principal acteur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière et est le seul acteur français totalement intégré sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Le groupe Gascogne, qui s'appuie sur 4 activités complémentaires, est le 1er opérateur multi spécialiste du bois en France, 1er producteur mondial de papier kraft naturel frictionné, le 3^{ème} producteur européen de sacs industriels et grand public et un des premiers producteurs mondiaux de complexes d'emballage et de protection.

ISIN :FR0000124414 / Reuters : GASP.PA / Bloomberg : BI FP / FTSE : 460

www.groupe-gascogne.com